



Annulation permis de conduire

Par **yayane21**, le **21/06/2012** à **18:43**

Bonjour,
Je suis passée au tribunal récemment et j'ai été condamné à l'annulation de mon permis.
Mais 4 jours après j'ai reçu un permis tout neuf!!!! valable un an.
Et aujourd'hui je n'ai toujours pas reçu d'obligation de restituer mon permis à la justice.

Pourtant au tribunal ils ont dit annulation et pas droit de le repasser avant un an!

Combien de temps mettent-ils à demander sa restitution? Est-ce normal que j'en ai reçu un nouveau par la pref?
Ai-je le droit de conduire?

Par **Tisuisse**, le **21/06/2012** à **18:47**

Bonjour,

Réponse : NON. Le permis tout neuf provient certainement du fait que votre permis d'avant a été suspendu par le préfet et la visite médicale que vous avez passée vous a confirmé apte en attendant la décision judiciaire. Le juge vous a annulé votre permis, même si on ne vous le réclame pas, sachez que la durée de 1 an d'annulation va démarrer le jour où vous aurez restitué votre permis. De ce fait, ne tardez pas parce que, si votre jugement est devenu définitif, vous roulez sans permis.